**Modèle CDD**

**Emploi non permanent – Avenant accroissement saisonnier d’activité**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

Avenant au CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Emploi non permanent (quel que soit le temps de travail)   
établi en application des dispositions de l’article L.332-23

Du code général de la fonction publique

(Accroissement saisonnier d’activité)

Conclu entre :

... (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement concerné*) représenté(e) par son *Maire/Président(e)* ; et dûment habilité(e) par délibération du ...[[1]](#footnote-1) *(indiquer l’organe délibérant*) en date du ... ci-après désigné(e) « la collectivité ou l’établissement employeur »

et

*Madame ou Monsieur* … *(prénom et nom de l’agent)*, demeurant … *(adresse)* né(e) le … *(date)*, à … *(Lieu),* ci-après dénommé(e) le co-contractant,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°… en date du … créant l'emploi non permanent de … *(dénomination du poste)* au grade de … *(dénomination du grade)* relevant de la catégorie … *(A, B ou C)* à temps complet (ou temps non complet pour …/35ème) à compter du … pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité et fixant le niveau de recrutement et la rémunération,

Vu la délibération n°… en date du … modifiant l'emploi non permanent de … *(dénomination du poste)* au grade de … *(dénomination du grade)* relevant de la catégorie … *(A, B ou C)* et portant le nouveau temps d’emploi hebdomadaire à *…/35ème.*

Vu le contrat en date du … de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et nom de l’agent)*

Considérant qu’il est nécessaire de conclure un avenant pour modifier la durée hebdomadaire de travail de l’agent

Considérant le courrier en date du … de l’autorité territoriale proposant à *Madame ou Monsieur* … *(prénom et nom de l’agent)* une modification d’un élément substantiel du contrat de travail,

Considérant le courrier en date du … de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et nom de l’agent)* donnant son accord à la modification de son contrat de travail.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 :**

L’article … *(numéro de l’article)* du contrat initial en date du … est modifié comme suit :

A compter du … *(date d’effet de la modification)*, *Madame ou Monsieur* … *(prénom et nom de l’agent)* est engagé(e) à raison de … heures hebdomadaires, soit …/35ème,

Article 2 :

Tous les autres articles dudit contrat n’ont subi aucune modification.

Article 3 :

Le présent avenant n’est pas transmis au représentant de l’Etat dans le département[[2]](#footnote-2)

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement),*

Le … *(date),* en double exemplaires

Le co-contractant Le Maire *ou le-la Président(e)*,

*signature signature*

*(prénom, Nom) (prénom, Nom)*

Ampliation adressée :

- au comptable de la collectivité

- au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

1. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales)* [↑](#footnote-ref-2)